

Financité

Concilier finance et citoyenneté **magazine** n°10

DANS CE NUMÉRO

LES NOUVELLES DE LA FINANCITÉ

p. 2 & 3 · Les actualités de la finance citoyenne

MON ARGENT N'EST PAS TABOU

p. 4 · Devenez vous aussi « relais de FINANCITÉ » !

LE DOSSIER FINANCITÉ

p. 5 à 10 · DOSSIER: Inclusion financière

Vivre sans compte courant, ne pas pouvoir obtenir un crédit approprié, ni constituer une épargne... Quels sont les visages de l'exclusion financière en Europe, et comment la vaincre? Tout un programme pour le Réseau Européen « Financial inclusion ».

LES PARTENAIRES FINANCITÉ

p. 11 · La Guilde des commerçants s'habille équitable

p. 11 · Le petit futé de l'investissement solidaire

MA FINANCITÉ

p. 12 à 13 · Investir solidaire, à quoi ça sert?
Crédal, Autre Terre, Solidarités Nouvelles Charleroi

p. 14 à 15 · Produits éthiques et solidaires: la liste complète

LA TRIBUNE FINANCITÉ

p. 16 · Lester Brown: «Le marché doit dire la vérité!»

NUMÉRO 10 JUIN 2008

UNE PUBLICATION DU RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF

BUREAU DE DÉPÔT: 6000 CHARLEROI

Sangsues!

Tirez avantage de la hausse du prix des denrées alimentaires! C'est le slogan de la KBC qui présente la pénurie comme une opportunité.

La pénurie d'eau et de terres agricoles exploitables a eu pour conséquence une hausse du prix des denrées alimentaires. De là à présenter cette pénurie comme une opportunité de souscrire un produit financier qui investit dans six denrées alimentaires...

Notre propos n'est pas ici de stigmatiser un message – il est vrai, particulièrement choquant – ni une institution financière en particulier. La question est évidemment plus large. Le 9 avril dernier, M. Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, estimait que les prix des denrées alimentaires au niveau mondial ont bondi de 45% sur les neuf derniers mois et qu'il y a de sérieuses pénuries de riz, de blé et de maïs. Parmi les causes de cette flambée, la spéculation. Selon Philippe Pinta, président de l'Association générale des producteurs de blé (France), la part de la spéculation dans le cours du blé atteint 20% ⁽¹⁾.

Certes le secteur agricole a besoin d'investissements ; et les producteurs, de la stabilité que permet l'achat anticipé des denrées. Mais il s'agit aujourd'hui d'investissements d'une autre nature. Les institutions qui actuellement spéculent sur le marché des matières premières alimentaires, ne sont pas nécessairement impliquées dans la vente ou la livraison de celles-ci. Il s'agit de transactions désincarnées, sans lien avec l'économie réelle, qui sont autant de paris sur la hausse ou la baisse des prix des marchandises. Conséquences ? Les prix des denrées alimentaires sont artificiellement gonflés. En outre, ils sont susceptibles de variations fortes et imprévisibles, d'où la possibilité de réaliser de larges gains en spéculant sur les futures variations de prix. La volatilité peut donc attirer une activité spéculative significative qui, à son tour, peut initier un cercle vicieux de déstabilisation des derniers cours au comptant. Au total, on crée des bulles spéculatives et on rend les produits alimentaires inaccessibles aux plus pauvres.

L'absence de procédures réglementaires relatives au commerce

spéculatif concourt à la famine. Un gel des transactions spéculatives sur les produits alimentaires de base, décrété par décision politique, contribuerait immédiatement à faire baisser les prix des produits alimentaires⁽²⁾. Le Ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner ne dit pas autre chose : le 30 avril dernier, en réponse à une question posée lors de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, il affirmait : « il faut empêcher la spéculation qui s'abat sur les matières premières alimentaires comme le blé, comme le riz, pour éviter les risques de famine qui touchent les pays les plus pauvres. » Le « droit à une alimentation adéquate » est contenu dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 11) ratifié par la Belgique. Il appartient à cette dernière de tout mettre en œuvre pour en assurer la plus grande effectivité : interdire sur son territoire les investissements purement spéculatifs qui battent ce droit en brèche et plaire pour une telle interdiction au niveau international.

Bernard Bayot

(1) Laetitia Clavreul, *La spéculation sur les matières premières affole le monde agricole*, Le Monde, 23 avril 2008

(2) Michel Chossudovsky, *La famine mondiale, Mondialisation.ca*, 4 mai 2008

1001 manières d'être relais de FINANCITÉ



Je choisis...

Vous avez été nombreux à participer à notre campagne « Je choisis... Où va mon argent ! ».

Vos choix en ligne (500 participations au moment de mettre sous presse) et les centaines de cartes postales qui nous sont parvenues, ont été transmises aux banques concernées. Vous n'avez pas encore participé ? Il n'est pas trop tard pour faire entendre votre voix sur ce site, et pour en



parler autour de vous ! Ceci, jusqu'au 1er septembre 2008.

Parallèlement, le Réseau Financement Alternatif a interpellé les principaux partis politiques belges, pour leur demander de prendre l'initiative d'une loi-cadre interdisant le financement des activités contraires aux engagements internationaux de la Belgique en matière de droits de l'homme, de l'environnement, etc.

De plus, une lettre écrite conjointement avec Test-Achats et Netwerk Vlaanderen a été envoyée aux parlementaires fédéraux et euro-députés belges. Celle-ci souligne la nécessité de prendre aux niveaux européen et belge, des initiatives politiques pour garantir plus de transparence et de durabilité dans le secteur financier. Concrètement, il est demandé que :

→ sur base des normes européennes en vigueur ou des normes internationales adoptées par les

Etats membres, la Commission Européenne établisse une liste des entreprises et projets sensibles ; → les banques soient soumises à un reporting obligatoire sur leurs investissements directs et indirects, sur leurs prêts, financements et investissements ;

→ ce reporting s'applique aux montants équivalents ou supérieurs à 10 millions d'euros, dont les bénéficiaires figurent sur la liste établie par la Commission ;

→ le contrôle et la vérification de ce reporting soient effectués par les instances nationales compétentes, à savoir, pour la Belgique, la Banque Nationale ou la Commission bancaire ;

→ les résultats des contrôles soient rendus publics.

Quelques élus verts, rouges et oranges ont déjà réagi. Un suivi de cette action est disponible sur le site www.jechoisis.be.

... des fonds spéculatifs sur les matières alimentaires ?

Vous avez également été nombreux à sursauter en apprenant que la KBC avait commercialisé en février 2008 une assurance vie de la branche 23 spéculant sur le prix des matières premières alimentaires. Le PS a de son côté formulé une proposition de loi pour interdire les produits financiers dont le seul objectif est de spéculer sur la hausse des prix de ces matières vitales. A ce titre, elles devraient être protégées de telles manœuvres.

Il est vrai que la spéculation - on achète des réserves de denrées soumises à forte demande pour pouvoir les revendre plus cher - est une pratique aussi vieille que l'humanité. Il n'empêche, ce débat sur ses effets pervers montre la pertinence d'un cadre juridique plus large pour interdire les investissements dans toutes les activités contraires aux engagements de la Belgique en matière de droits humains et de l'environnement. Etant entendu que le droit de se nourrir est un droit fondamental !



... d'investir dans l'extraction minière ?

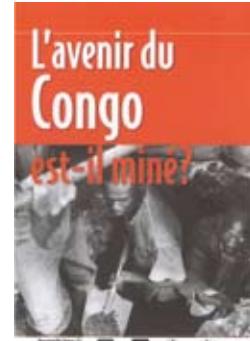
Toujours dans le cadre de la campagne « Je choisis », nos lecteurs attentifs ont été nombreux à réagir à l'article consacré à l'extraction minière dans notre édition précédente. Encore des matières premières qui surchauffent ! C'est la raison pour laquelle un réseau bilingue « matières premières » s'est constitué en Belgique, réunissant diverses ONG à l'initiative de Justice et Paix.

Cette coordination des savoirs et des initiatives a permis la publication en français, néerlandais et anglais de la brochure « L'avenir du Congo est-il miné ? », par Broederlijk Delen, Justice et Paix, le Nederlands Instituut voor Zuid-Afrika et le réseau international Fatal Transactions. Ce réseau lutte pour que les contrats pétroliers et miniers ne puissent plus être qualifiés de « fatal transactions » mais de « fair transactions ».

Signalons par ailleurs l'existence de la campagne « publish what you pay » portée par 300 associations de par le monde, dont le Gresea : il s'agit de soutenir les citoyens des pays riches en gaz, pétrole et minéraux, mais dont les habitants restent pauvres, dans leur revendication d'une plus grande transparence des transactions entre les états concernés et les entreprises de ces secteurs.

Pour en savoir plus sur ces initiatives : www.justicepaix.be www.fataltransactions.org www.publishwhatyoupay.org

Un camping à Charleroi ?
Réponse page 13



Donner du sens à vos placements, c'est possible ! Financéité

Un peu de benchmarking ne fait jamais de tord

La loi du 20 mars 2007, qui vise l'interdiction de placements financiers dans la production de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions, prévoit la publication, ce 1er mai, d'une liste noire d'entreprises dans lesquelles il n'est plus toléré d'investir.

La veille du 1er mai, toujours pas de liste... Interpellés, le Ministre des Finances et le Ministre de la Justice se sont renvoyé la balle. Pourtant, de telles listes existent : citons celle de Human Rights Watch, celle du Fonds Norvégien du Pétrole et en Belgique, celle de la KBC. En recoupant ces trois listes, on trouve déjà trois entreprises produisant à la fois des bombes à sous-munitions et des mines antipersonnel, et 6 entreprises produisant uniquement des bombes à sous-munitions. Voilà pour démarrer !

A présent, pour combler son retard, il appartient à l'Etat Belge d'établir, au nom du principe de précaution, une liste qui soit la plus large possible. Celle de Human Rights Watch épingle 62 entreprises. Un bel exemple à creuser !

Cette initiative va dans le sens du souhait exprimé par le Réseau Financement Alternatif d'interdire les investissements dans des activités qui violent les standards fondamentaux auxquels la Belgique adhère en matière d'environnement et de droits humains.

→ déterminer les critères objectifs et transparents permettant de considérer un investissement comme socialement responsable ;

→ assurer le contrôle de l'utilisation de la dénomination « produit éthique » ;

→ réaliser une communication générale qui puisse contribuer à soutenir l'épargne et l'investissement durable ;

→ développer une politique générale d'épargne et d'investissement éthique/durable de l'autorité publique.



Les actionnaires se manifestent

Aux Etats-Unis, des activistes ont fait entendre leur voix dans une assemblée d'actionnaires de l'entreprise Coca-Cola le 16 avril 2008. Des représentants de Reporter Sans Frontière et d'Amnesty International, ont saisi cette occasion pour interpeller la multinationale sur son rôle en tant que sponsor des Jeux Olympiques. Neville Isdell, le PDG de Coca-Cola a ainsi été joint de faire pression sur le Comité international olympique et sur les Chinois pour améliorer la situation en matière de droits de l'Homme. Un actionnaire d'origine tibétaine a abondé dans le même sens, fort de son expérience personnelle.

D'où l'idée de constituer un inventaire des pratiques bancaires en matière de publicité, qu'il s'agisse de bons exemples ou de campagnes sujettes à caution. Ceci afin de pouvoir aborder ce sujet plus en profondeur dans un prochain « dossier » du FINANCéité Magazine.

Envoyez-nous les publicités qui retiennent votre attention, qu'il s'agisse de dépliants et autres documents sur papier, ou de liens électroniques vers des pages en ligne.

Infos : www.dirtymoney.org/

Développement durable : et la finance éthique ?

L'avant-projet de plan fédéral de développement durable 2009-2012 est soumis à consultation publique jusqu'au 1er juin 2008. Saluons sa présentation claire et le tableau de suivi qui devrait permettre de vérifier, à terme, si les mesures reprises dans le plan définitif seront bien mises en œuvre, quand et sous la responsabilité de qui.

Le plan précédent (2004-2008) était dépourvu d'un tel outil de suivi. C'est ainsi que l'action proposée alors concernant les « placements éthiques » (action 8), n'a pas été totalement concrétisée. Il n'est pas trop tard ! Cependant, on ne trouve plus rien à ce sujet dans l'avant-projet de plan 2009-2012. Voilà qui peut être rappelé à l'occasion de cette consultation publique : le choix d'investir dans des activités économiques intégrant des critères de durabilité, ne peut être uniquement commandé par les intérêts - trop souvent à court terme - des acteurs financiers. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer, voici quelques exemples qui pourraient être soulignés, en regard des sujets évoqués dans le plan (www.plan2009.be) :

→ Conditionner la déductibilité fiscale de certaines activités de placement comme les épargnes-pension ou les comptes épargne, à des critères sociaux et environnementaux (cfr chapitre 2.2.2 mesure 1) ;

→ Imposer des contraintes légales aux investisseurs, pour que ceux-ci respectent les conventions internationales signées par la Belgique (cfr chapitre 2.1 mesure 2) ;

→ Renforcer le rôle d'exemple des pouvoirs publics en matière de placements socialement responsables (cfr chapitre 2.2.1) ;

→ Créer des incitants pour les placements dans l'économie sociale et les métiers de l'environnement (cfr chapitres 2.3.13 et 2.3.14).

Chaque réaction fera l'objet d'un suivi attentif, il est donc recommandé de formuler des remarques les plus précises possibles !

De l'épargne-pension socialement responsable à dimension solidaire...

Le même jour, le sénateur Mahoux déposait une autre proposition de loi visant à apporter une dimension sociétale et solidaire aux produits d'épargne-pension individuelle. Le 21 décembre 2006 déjà, le Conseil des ministres avait marqué son accord pour rendre l'épargne-pension plus avantageuse pour les placements éthiques, par le biais d'une déduction fiscale différenciée, mais cette mesure n'a pu être mise en œuvre avant la fin de la précédente législature.

Philippe Mahoux remet donc le couvert en y ajoutant toutefois une dimension solidaire : pour bénéficier de l'avantage fiscal, l'épargne-pension devra non seulement éviter de financer des activités qui sont contraires à la responsabilité sociétale des entreprises (critères négatifs) mais aussi respecter, entre autres, des critères minimaux pour pouvoir être qualifiée de socialement responsable (critères positifs). Un demi pour cent au moins des actifs détenus devront être investis dans des produits d'épargne solidaire.

... au Conseil de l'investissement socialement responsable

Encore faut-il définir les critères éthiques et solidaires. C'est la tâche que Philippe Mahoux assigne au Conseil de l'investissement socialement responsable qu'il appelle de ses vœux. Dans une proposition de loi qu'il a déposée le 29 avril 2008 et qui reprend en partie le texte d'une proposition qu'il avait déjà déposé le 30 août 2004, il suggère en effet la création de ce conseil, chargé notamment de :

→ déterminer les critères objectifs et transparents permettant de considérer un investissement comme socialement responsable ;

→ assurer le contrôle de l'utilisation de la dénomination « produit éthique » ;

→ réaliser une communication générale qui puisse contribuer à soutenir l'épargne et l'investissement durable ;

→ développer une politique générale d'épargne et d'investissement éthique/durable de l'autorité publique.

Ces deux dernières propositions touchent à deux éléments fondamentaux. D'une part, il s'agit de définir un socle minimum en-deçà duquel un produit financier ne peut raisonnablement pas se faire appeler « éthique ». D'autre part, les avantages fiscaux accordés par les pouvoirs publics devraient être soumis à cette exigence d'éthique. A propos, pourquoi ne pas également soumettre à cette exigence les comptes d'épargne qui bénéficient de l'exonération du précompte mobilier ?

Une journée sans crédit ? Pour quoi faire ? Réponse page 8

FINANCéité Magazine est une publication du RESEAU FINANCIEMENT ALTERNATIF. Édité à 120.000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance solidaire à un public le plus large possible. Il est réalisé grâce au soutien de la Région wallonne et de nos partenaires : Crédal et Ethias

Rédaction et abonnement : Chausée d'Alsemberg 303-309 - 1190 Bruxelles
Tél. : 02 / 340 08 60 - Fax : 02 / 706 49 06 - www.financite.be

Pour vous abonner à FINANCéité Magazine, il suffit de verser 10 € sur le compte 001-1010631-64 (4 n° par an).

Pour vous abonner au Cahier FINANCéité, il suffit de verser 35 € sur le compte 001-1010631-64 (4 n° par an).

Editeur responsable : Bernard Bayot

Ont collaboré à ce numéro : Bernard Bayot, Antoinette Bruxaux, Annika Cayrol, Alexandra Demoustier, Eric Dewaele, Lise Disneur, Caroline Evrard, Olivier Jérusalmy, Jean-Denis Kestermans, Nathalie Lemaire, Laurence Roland, Maud Wattiez.

Illustrations : Vince (www.vince-cartoon.be)

Graphisme et mise en page : Louise Laurent (www.louiselaurent.be)

Impression : Imprimerie Rémy Roto (www.remyroto.be)



Donner du sens à vos placements, c'est possible ! Financéité



Devenez vous aussi 'relais de Financéité'!

En quoi vous sentez-vous concerné par la finance éthique et solidaire ? Qu'avez-vous l'intention de faire pour contribuer à une citoyenneté financière plus effective ?

Quelques témoignages...



Catherine Wattiez

C'est au départ de mon expérience professionnelle de lobby au niveau européen pour 2 fédérations d'ONG de défense de l'environnement que je me suis rendu compte du poids de certaines multinationales dans lesquelles investissent massivement les banques conventionnelles.

J'ai eu l'occasion de suivre la politique européenne relative aux substances chimiques et en particulier celle relative aux pesticides. J'ai ainsi été confrontée régulièrement à des études biaisées, financées par l'industrie, qui paie des bureaux de consultants très en vue ou des scientifiques connus. Ceux-ci sont «achetés» pour dire ce que ces industries veulent faire croire. La puissance de lobby de celles-ci est colossale auprès des institutions européennes. Les fabricants de pesticides développent des OGM à utilisation agricole pour mieux écouler leurs pesticides. Ils œuvrent à racheter progressivement tous les semenciers dans le monde afin de «mettre le grappin» sur toute la filière de survie alimentaire. Rien que pour les pesticides, j'avais devant moi 27 lobbyistes à temps plein de l'industrie alors que, du côté des ONG, j'étais seule à mi-temps ! Cette situation illustre bien le rapport de forces en présence.

Autre exemple : récemment, un gestionnaire de portefeuille d'une banque conventionnelle m'expliquait ses nouveaux choix d'investissements massifs dans les matières premières. Celles-ci deviennent stratégiques, surtout les denrées alimentaires en compétition avec les agrocarburants. Mais ces choix d'investissement sont spéculatifs, sans égard pour la souveraineté alimentaire et la faim dans le monde !

J'ai été écoeurée par ces stratégies de ces banques qui investissent, sans égard pour l'environnement et la santé, dans les entreprises les moins éthiques parmi celles dont j'ai combattu les mensonges. Par souci de cohérence, pour mes placements financiers, j'ai choisi une gestion de portefeuille éthique, via Triodos.

Logiquement, j'en parle aussi autour de moi. Beaucoup de gens se plaignent que le monde va mal. Ils ne connaissent pas les banques éthiques ou bien ils en ont vaguement entendu parler mais ne font pas encore le pas d'agir concrètement. C'est pourquoi j'ai accepté d'être «relais de FINANCéité».



Frédéric Borremans



Ana Blanca Posa Gómez

Après avoir fait des études en économie, lorsque je travaillais dans le domaine des systèmes de gestion et de la qualité, je voyais la finance comme « froide et intéressée »...

À présent, je découvre avec intérêt l'influence d'organisations comme le RFA en Belgique, le SETEM en Espagne, et bien d'autres initiatives par le monde.

Ces mouvements, qui rapprochent finance et éthique, obtiennent des résultats sur le comportement des grandes compagnies et des banques qui doivent de plus en plus offrir des réponses à leurs investisseurs et épargnants, voire adopter et encourager elles-mêmes des politiques de responsabilité sociale...

J'espère que toutes ces actions ne sont pas seulement une mode, et que tous les changements initiés seront vraiment assumés comme « la seule façon de faire possible ».

La finance éthique doit encore faire son entrée définitive dans les universités et les écoles d'économie, dans les gouvernements et les pouvoirs publics. Ces lieux d'apprentissage et de décision pourraient avoir un vrai effet multiplicateur.

En attendant, vu leur rôle dans la société, la fonction des ONG est décisive, comme toute initiative qui veille au côté humain de l'économie. Et bien sûr, notre contribution au niveau individuel est aussi très importante. Être des ambassadeurs de la finance éthique dans notre entourage est enthousiasmant !

L'idée d'insuffler plus d'éthique dans la finance est avant tout pour moi une occasion de me remettre en question, d'avoir le courage de défier mes propres valeurs.

Comme dans beaucoup d'autres domaines (ex. comportements en matière de mobilité ou de recyclage des déchets), on a tous chacun de son côté un rôle à jouer. Il ne faut pas partir perdant devant le grand monde de la finance. En tant qu'épargnant, puisqu'on confie de l'argent aux banques, on peut commencer petit, en s'informant, en sensibilisant les gens autour de nous. Ce qui est sûr, c'est que les banques ne bougeront que sous la contrainte légale. Le politique a besoin de citoyens actifs qui se mobilisent au quotidien.

Par ailleurs, je constate que le rapport à l'argent n'est pas facile à aborder dans une discussion directe, par exemple autour d'un verre dans un café. Face à cette difficulté, j'ai le sentiment que des canaux de diffusion indirects et modernes, comme par exemple Facebook, peuvent être plus efficaces. Par ce biais, on peut par exemple mettre un lien vers le site Financéité ou créer un blog !

Et finalement, c'est important d'interpeller sa banque. J'ai été frappé de voir, au moment même où on évoque le boycott des Jeux Olympiques, une campagne de pub pour un fonds d'investissement basé sur l'économie chinoise... Avec une récupération de l'icône de Mao Tsé Tound transformé en investisseur ! Pourquoi cette provocation ?

MON ARGENT
N'EST PAS
TABOU !

WANTED: relais de Financéité

Vous refusez que vos économies contribuent à financer des dictatures, des pollueurs ou des négriers. Au contraire, vous voulez que votre argent permette à des projets respectueux de l'homme et de son environnement de voir le jour.

Pourtant, même si de plus en plus de gens pensent comme vous, beaucoup ignorent encore que des solutions existent.

Dès lors, seriez-vous intéressé de devenir «relais de FINANCéité» ?

QUE SIGNIFIE ÊTRE «RELAIS DE FINANCÉITÉ» ?

→ Sensibiliser à la finance éthique et solidaire, partager vos coups de cœur, vos coups de gueule et vos interrogations.

→ Faire progresser les pratiques financières responsables et solidaires.

CONCRÈTEMENT, QUELLES ACTIONS POUVEZ-VOUS MENER EN TANT QUE RELAIS ?

→ Trouver des lieux de dépôt pour le FINANCéité Magazine.

→ Participer aux permanences des stands d'information sur la finance éthique et solidaire.

→ Organiser une soirée d'information ou une autre activité de sensibilisation.

→ Et plein d'autres choses encore... Vos suggestions sont les bienvenues !

QUE RECEVEZ-VOUS EN TANT QUE RELAIS ?

→ Une formation à la finance éthique et solidaire. La prochaine aura lieu en octobre 2008.

QUELLE DÉMARCHE SUIVRE POUR DEVENIR RELAIS ?

Contactez-nous:

par téléphone: 02 340 08 62
par e-mail: info@financite.be
par courrier postal: Réseau Financement Alternatif, chaussée d'Alsemberg 303-309, 1190 Bruxelles.

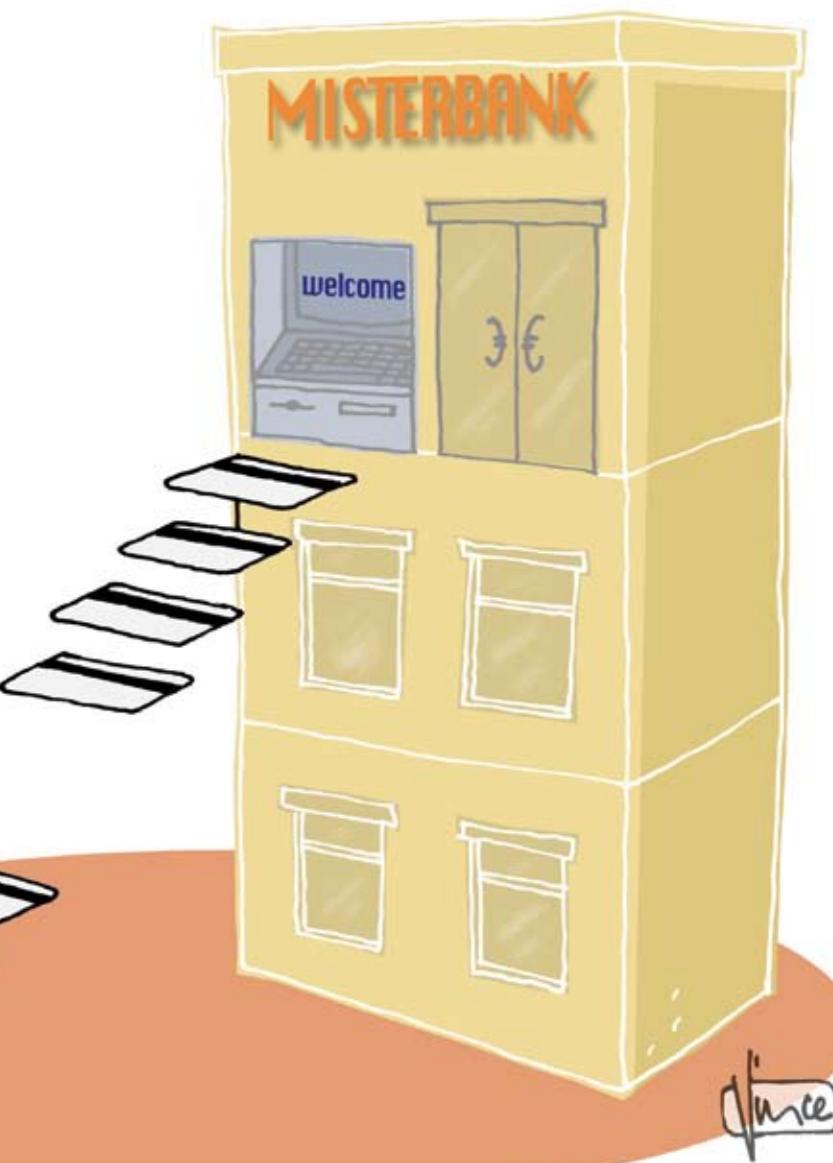
DOSSIER

DE L'EXCLUSION À L'INCLUSION FINANCIÈRE

→ LE DOSSIER FINANCéité

L'exclusion financière, c'est quoi ?

Et si vous étiez privé de compte en banque ?
Vous a-t-on un jour refusé un crédit ? Comment éviter la spirale du surendettement ?



LES CONTOURS DE L'EXCLUSION FINANCIÈRE

On parle d'exclusion financière «lorsqu'une personne qui s'adresse aux principaux opérateurs présents sur le marché rencontre des difficultés à utiliser ou à accéder à des produits ou services financiers appropriés qui lui permettent de vivre une vie sociale normale dans la société à laquelle elle appartient».

PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS...

L'exclusion bancaire peut signifier un accès difficile à tous types de services généralement offerts par les banques et autres opérateurs financiers : assurances vies, prêts hypothécaires et produits annexes. On pense surtout aux services de base : compte courant, crédit à la consommation, épargne.

OÙ EST LE PROBLÈME ?

L'exclusion bancaire est souvent due au fait que les principaux acteurs du marché – les banques – ne fourniscent plus de services et produits financiers appropriés aux besoins de toutes les catégories de populations. Pour un citoyen, ne pas pouvoir s'adresser à une banque connue, est très stigmatisant.

QU'EST-CE QU'UN SERVICE FINANCIER «APPROPRIÉ» ?

C'est un service dont la fourniture, la structure et le coût n'entraînent pas de difficultés pour le client. Exemple : un micro-crédit. Ce service est offert en réponse à une demande raisonnable de ce client, il est adapté à sa capacité financière et à son budget.

LA SOCIÉTÉ À LAQUELLE ELLE APPARTIENT...

Le vécu de l'exclusion financière diffère selon que l'on vive dans une société fortement bancarisée ou non. Quand c'est le cas, ne pas disposer de compte en banque ou d'accès au crédit est particulièrement pénalisant. C'est tout l'enjeu d'une politique d'inclusion financière...

En 2007, le Réseau Financement Alternatif a dirigé une étude qui a permis d'identifier et d'analyser les mesures les plus efficaces en Europe dans le domaine de la prestation de services financiers et la prévention de l'exclusion financière des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale. L'étude, commandée par la Commission Européenne, a été réalisée en partenariat avec des universités et instituts de recherche experts en la matière dans 14 pays européens différents.



Distribuez le FINANCéité magazine dans votre quartier. Financéité

Financéité Les petites épargnes solidaires font les grandes rivières.





L'accès au compte bancaire

Avez-vous déjà imaginé vivre aujourd'hui sans « compte courant » ? Comment faire quand les factures d'électricité et d'eau ou le versement de votre salaire doivent obligatoirement se régler par virement bancaire ?

Peut-être l'idée de ne plus utiliser votre compte en banque vous traverse-t-elle l'esprit si vous deviez systématiquement passer par un guichet automatique alors que vous ne savez pas lire ou que vous n'avez jamais appris à vous servir de matériel électronique...

L'accès aux services bancaires – et plus particulièrement à un compte courant – est désormais considéré comme un besoin universel dans la plupart des sociétés développées où les transactions se font de plus en plus de manière électronique.

Si l'on n'a accès qu'à un seul service financier, ce sera généralement un compte en banque. Un tel compte est le point d'entrée pour l'usage d'autres produits financiers. Sans cela, point de crédit à la consommation, de crédit hypothécaire ou d'assurance : pour ces produits, il faut payer à partir d'un compte en banque.

D'une façon générale l'usage du paiement en espèces diminue, et payer uniquement de cette manière devient de plus en plus difficile, voire coûteux.

Il devient dès lors essentiel de pouvoir, via un compte courant bancaire :

L'accès aux services bancaires – et plus particulièrement à un compte courant – est désormais considéré comme un besoin universel.



- recevoir des paiements électroniques réguliers : salaire, pension, assistance sociale ;
- changer des chèques en espèces et payer pour des biens et services autrement qu'en cash ;
- déposer de l'argent de manière sûre à court, moyen ou long terme, jusqu'au moment où on souhaite le retirer ;
- payer des factures via un virement papier ou électronique, réaliser des versements.

PAYS	POURCENTAGE DE PERSONNES FINANCIÈREMENT EXCLUES ⁽¹⁾
Belgique	1
Allemagne	3
Italie	16
Espagne	8
France	2
Irlande	12
Grande-Bretagne	6
Pays-Bas	1
Lettonie	48
Pologne	40
Slovaquie	26

(1) Être financièrement exclu signifie n'avoir ni compte courant, ni carte de crédit ou découvert sur un compte en banque, ni épargne.

Source: Eurobaromètre 60.2 et 2003.5 - Base: Adultes de 18 ans et plus

Les produits sociaux de Dexia : témoignage de Jean-François Huart, receveur du CPAS de Liège

Les comptes d'aide sociale sont importants pour l'inclusion financière de personnes qui ne disposent pas de compte en banque et qui sont parfois en situation de faillite personnelle, qui ont connu des déboires, et qui ont besoin d'une aide que l'on espère ponctuelle. La mission du CPAS est bien sûr plus large et vise leur réinsertion socio-professionnelle. Avec un compte d'aide sociale, la personne dispose d'une carte permettant des retraits, elle peut faire des virements... La limite par rapport à un compte conventionnel, c'est qu'elle ne peut descendre en-dessous de -20€. Le compte d'aide sociale - qui sert donc principalement au versement du revenu d'intégration sociale - est ouvert à la demande du CPAS qui peut en demander le blocage en cas de fraude ou d'erreur. Il est gratuit pour le bénéficiaire. Pour le CPAS, il permet d'éviter les frais inhérents aux chèques circulaires ou les risques de vols liés aux paiements en espèces. C'est donc un facteur de sécurité. Il est proposé systématiquement aux personnes ne disposant pas ou plus de compte en banque. En Belgique, 44 000 comptes de ce type ont été ouverts.

Il existe aussi des comptes de gestion budgétaire (50 000) qui sont proposés lorsqu'une guidance s'avère nécessaire, dans le cadre de la médiation de dettes. L'assistant social est mandaté par le client pour effectuer les paiements nécessaires et c'est le nom du client qui apparaît sur le virement, ce qui est important dans la relation avec les créanciers.

Quant aux cartes prépayées, à Liège, nous ne les avons pas encore adoptées faute de temps pour analyser leur usage, mais a priori, ce système est intéressant aussi pour permettre de dépanner des gens qui ont besoin d'une aide d'urgence, en attendant que leur dossier soit régularisé. Dans ce cas, les cartes pré-payées par le CPAS permettent également un paiement électronique : le client utilise cette carte à usage unique pour retirer de l'argent dans une banque au moyen d'un code secret. Certains de mes collègues receveurs de CPAS de plus petites communes peuvent ainsi éviter totalement les paiements en espèces !

Le rôle social joué par les caisses d'épargne allemandes

En Allemagne, les caisses d'épargne sont des institutions publiques de proximité. Elles sont gérées par des représentants des communes et des districts, et soumises aux lois des Laender. Dans la moitié de ceux-ci, les obligations des caisses d'épargne sont strictement réglementées, de sorte que tous les résidents du district où elles se trouvent peuvent disposer d'un compte courant. En cas de refus d'ouverture, voire de « coupure » d'un tel « compte pour tout le monde », ces réglementations prévoient la possibilité de recourir à un comité d'arbitrage de la banque ou à un ombudsman. En 2005, 281 personnes ont entamé un tel recours en Allemagne, et la plupart ont obtenu gain de cause.

Dans ce pays de 82 millions d'habitants, 500 000 personnes n'ont pas de compte courant. Alors qu'on recense en Allemagne plus de 85 millions de comptes courants, 3,4 millions de ces comptes n'offrent pas de possibilité de découvert. Ce sont les « mikrokontos », proposés par l'Ethikbank, filiale de la Volksbank Eisenberg, aux personnes qui se voient refuser l'ouverture d'un compte courant, à la suite de problèmes de surendettement. Le succès de ce service comparable au service bancaire de base belge - 4 % de l'ensemble des comptes - et le nombre finalement réduit de personnes n'ayant pas de compte courant (0,6 % de la population), indiquent la fonction sociale importante jouée par de telles banques publiques.

Infos: www.ethikbank.de



QUELLES SOLUTIONS POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION BANCAIRE ?

Des solutions diverses ont été mises en place pour offrir un service bancaire de base à tous les citoyens.

Ainsi, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie et aux Pays-Bas, le secteur bancaire a établi une charte ou encore un code de conduite par lesquels les banques s'engagent à assurer la fourniture d'un service bancaire minimal.

En Belgique, en France, et en Norvège, c'est le législateur qui est intervenu en créant un droit au service bancaire de base, imposant aux banques de fournir un compte courant à des conditions bien définies.

Par ailleurs, certaines banques, principalement des caisses d'épargne, des banques coopératives ou encore des banques postales jouent un rôle majeur en offrant à un très large public des comptes en banque simples d'utilisation et bon marché.

LE SERVICE BANCAIRE DE BASE

À la suite de deux études réalisées par le Réseau Financement Alternatif à la demande des pouvoirs publics, le législateur belge a consacré l'accès au service bancaire de base et la protection des revenus essentiels versés sur un compte courant. En résumé, depuis le 4 mai 2003 :

→ Tout consommateur résidant en Belgique a droit au service bancaire de base, auprès de la banque de son choix, s'il ne dispose pas, dans la même banque ou dans une autre banque, d'autres comptes dont le sol-

de créditeur cumulé moyen annuel dépasse 6 000 €. Si le consommateur a un crédit à la consommation en cours dans la même banque ou dans une autre banque, il aura droit au service bancaire de base dès lors que le solde des comptes visés plus haut augmenté du montant du crédit ne dépasse pas 6 000 €.

→ La demande d'ouverture d'un compte se fait grâce à un formulaire que chaque banque doit mettre à la disposition de sa clientèle.

→ Le service bancaire de base ne peut être facturé plus de 12 € par an (adapté chaque année à l'indice des prix à la consommation).

Le service bancaire de base permet de :

- gérer un compte à vue ;
- faire des virements manuels ou électroniques, et des ordres permanents ;
- domicilier des factures ;
- faire des dépôts ;
- retirer de l'argent ;
- recevoir des extraits de compte par voie électronique ou au moins tous les 15 jours, via l'agence.

Le service bancaire de base ne permet pas d'être en négatif sur le compte à vue (1).

Notons aussi que depuis le premier janvier 2007, les revenus minimum insaisissables versés sur un compte en banque sont protégés contre la saisie (2).

(1) Loi du 24 mars 2003 instaurant un service bancaire de base - Arrêté royal du 1er avril 2007 modifiant l'arrêté royal du 7 septembre 2003 portant certaines mesures d'exécution de ladite loi - Loi du 1er avril 2007 modifiant cette loi du 24 mars 2003. Cfr. Moniteur Belge du 24 avril 2007.

(2) Loi du 27 décembre 2005 applicable depuis le 1er janvier 2007 en vertu de l'arrêté royal d'exécution du 4 juillet 2006.

Un taux mirobolant ?
Où ça ?
Réponse page 9
(en-carré UK)

LE COIN DES BONNES ADRESSES:

Un dépliant réalisé par le **Service public fédéral des Affaires économiques** fournit toutes les précisions utiles sur le service bancaire de base et les obligations des banques en la matière.

Il peut être commandé via le numéro gratuit 0 800 120 33 ou téléchargé :

http://economie.fgov.be/protection_consumer/bank_exclusion/bank_exclusion_fr_002.pdf

Références légales: http://mineco.fgov.be/PROTECTION_CONSUMER/bank_exclusion/home_fr.htm

Depuis le premier janvier 2007, les revenus minimum insaisissables versés sur un compte en banque sont protégés contre la saisie.

Le service de médiation banques-crédit-placements est le fruit d'un partenariat entre les pouvoirs publics, les représentants des banques et ceux des consommateurs. Pour garantir un équilibre des intérêts de ces parties, l'ombudsman désigné par les banques, Jacques ZEEGERS, travaille en collaboration avec Pamela RENDERS, représentant permanent des intérêts des consommateurs.

Le client mécontent doit d'abord tenter de régler le différend avec sa banque. S'il n'y parvient pas, il peut s'adresser par écrit à ce service de médiation. Le traitement de sa plainte sera gratuit.

Contact:
Rue Belliard 15-17, Boîte 8
1040 Bruxelles
Tél.: 02 545 77 70
Fax: 02 545 77 79
E-mail: Ombudsman@OmbFin.be
www.ombfin.be





Crédit recto, crédit verso

L'accès au crédit est un facteur important d'inclusion financière. A utiliser avec sagesse : il ne remplacera jamais l'épargne comme fillet de sécurité lors d'accidents de la vie.

Le crédit est un outil financier très important pour permettre l'accès à des biens ou des services dont le coût, additionné aux autres charges du ménage, est supérieur au budget mensuel. Il en va ainsi des dépenses relatives aux véhicules, au logement, à l'ameublement, à la garantie locative. Il joue un rôle plus controversé et risqué lorsqu'il permet de lisser la consommation et d'atténuer les conséquences économiques des accidents de la vie (perte d'emploi, séparation, accident...), car il prend une place dévolue à l'épargne, qui elle, ne peut déraper en situation de surendettement.

En Belgique, la législation encadrant le crédit est une des plus protectrices de l'Union européenne.

Le crédit inapproprié crée d'autres problèmes qui handicapent aussi l'inclusion sociale :
→ Difficultés de remboursement et déséquilibre du budget du ménage pendant une longue période peuvent mener au surendettement, qui peut lui-même mener à l'exclusion sociale.

Le crédit à l'anglaise a un goût amer

Au Royaume-Uni, où 18 % de la population est en situation précaire, le crédit est nettement moins réglementé qu'en Belgique. Force est de constater que l'absence d'un cadre réglementaire fort y permet le développement de pratiques usurier, voire d'un marché illégal du crédit, qui amènent certaines personnes dans des situations personnelles désastreuses.

C'est ainsi qu'on distingue les marchés de crédits « prime » et « subprime » : ces derniers sont plus coûteux mais néanmoins accessibles aux personnes dont les revenus sont insuffisants ou trop irréguliers pour pouvoir obtenir un crédit classique (prime). Parmi les entreprises spécialisées dans ce type de crédit « high cost », les compagnies « home credit » prétendent de petites sommes pour de courtes durées, et collectent les remboursements chaque semaine à domicile. Le fait que leurs clients présentent plus de risques d'insolvençabilité justifie, selon ces entreprises, les hauts taux d'intérêt pratiqués : entre 100 et 400 % ! En 2004, 5 % des consommateurs britanniques (environ 2,3 millions de personnes) avaient contracté un *home credit* dans le courant de l'année. On constate aussi au Royaume-Uni un certain succès des prêteurs à gages et des monts-de-piété. Plus grave, les prêteurs illégaux qui useront, s'il le faut, de violence ou d'odieux marchandages pour recouvrer leur dû. En 2006, 0,44 % de la population anglaise aurait déjà eu recours à de tels prêteurs, soit 3 % des ménages à bas revenus.



UN CRÉDIT APPROPRIÉ ?

Des organismes de prêt sans but lucratif mènent des projets pilotes d'octroi de crédit à la consommation. Cette expérience montre l'impact social positif qu'un petit crédit approprié peut avoir sur un ménage généralement « exclu du crédit » : accroissement de la mobilité, accès à une formation ou amélioration de la qualité du logement, accroissement de la santé et de l'estime de soi, qui peuvent eux-mêmes générer un revenu futur et un bien-être général plus élevés⁽¹⁾.

BON ÉLÈVE MAIS PEUT MIEUX FAIRE

En Belgique, la législation encadrant le crédit est une des plus protectrices de l'Union européenne. Ce cadre juridique a montré son efficacité pour prévenir les abus et l'explosion du surendettement, d'où l'intérêt de mieux le connaître et le faire connaître auprès de nos voisins. Néanmoins, il reste perfectible ! Cependant, quelques suggestions d'amélioration lancées par les organisations membres de la plate-forme belge « Journée sans crédit », dont fait partie à présent le Réseau Financement Alternatif⁽²⁾.

LE CADRE JURIDIQUE BELGE	PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DE CE CADRE
La publicité pour le crédit ne peut inciter au surendettement ni mettre en valeur abusivement la facilité et la rapidité d'octroi d'un crédit, ni le regroupement de crédits.	Interdire plus généralement de telles publicités, en retirant le terme « abusivement » de l'article 6 §1 al 2 et 3 de la loi sur le crédit à la consommation.
Le prêteur est tenu d'informer et de conseiller son client, de vérifier sa solvabilité via la Centrale des crédits au particulier, et de l'orienter vers un crédit approprié.	Dans les faits, cette information est souvent incomplète. C'est surtout le cas lors d'ouvertures de crédit dans un magasin ou par correspondance (« credit revolving »). Cette activité doit être mieux encadrée.
Dans le cas d'ouverture de crédit à durée indéterminée, un délai de « zéro-tage » oblige le consommateur à rembourser la totalité de sa dette avant de pouvoir effectuer un nouveau prélèvement (d'où l'idée de « remise à zéro »).	Tous les contrats d'ouverture de crédit - et pas seulement ceux dont les mensualités ne comprennent pas une part de remboursement en capital - devraient être soumis à un tel mécanisme. Le délai de zéro-tage devrait être plus court.
L'affichage des prix étant obligatoire, l'offre de crédit doit mentionner le taux annuel effectif global (TAEG), entre autres mentions.	La traduction du TAEG en pourcentage mensuel rendrait le prix des ouvertures de crédit plus transparent. Ce prix devrait inclure tous les frais relatifs à la souscription.
Le prêteur doit aussi vérifier la solvabilité de l'aval (la personne qui se porte garantie).	A cause de cette protection légale de l'aval, on voit se multiplier l'exigence de la part des prêteurs de « co-débiteurs solidaires ». Ceux-ci devraient être aussi protégés.

LA CENTRALE DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Chez nous, ce que l'on appelle communément le fichier positif et négatif des crédits est géré par la Centrale des crédits aux particuliers, au sein de la Banque Nationale. L'ensemble des crédits à la consommation et des crédits hypothécaires y sont enregistrés par les prêteurs et ces derniers doivent le consulter avant d'octroyer un nouveau crédit.

Les consommateurs ont un droit de regard sur les données qui les concernent : ils peuvent obtenir un extrait de leur fichage. Ils reçoivent un avis lorsqu'ils sont enregistrés pour un crédit défaillant. Les données collectées permettent donc aux prêteurs d'accéder à une information complète et fiable sur les crédits utilisés par les demandeurs, ce qui représente un premier pas vers une objectivation de l'obligation légale de vérification de la solvabilité.

TAUX D'INTÉRÊT : IL Y A DES LIMITES

Les taux d'intérêt des crédits à la consommation sont plafonnés en Belgique. L'intérêt d'une telle loi est d'interdire une offre de crédits qui ne se soucie guère de la capacité de remboursement réel des clients, puisque la rentabilité des produits est telle que les prêteurs peuvent gérer un nombre beaucoup plus élevé de contentieux sans lui porter préjudice.

LE FONDS DE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT

En Belgique, le Fonds de traitement du surendettement rembourse les honoraires et les frais des médiateurs de dettes qui n'ont pas pu être payés par le débiteur. Ces frais sont donc à charge du débiteur et c'est uniquement dans le cas où ils restent impayés que le juge peut les mettre à charge du Fonds de traitement du surendettement⁽³⁾.

Le fonds de traitement du surendettement est financé par les établissements de crédit qui sont tenus légalement de payer une cotisation calculée comme suit :

0,02 % du total des arriérés de paiement en matière de crédit hypothécaire enregistrés dans la Centrale des crédits aux particuliers gérée par la Banque nationale de Belgique ;

0,2 % du total des arriérés de paiement en matière de crédit à la consommation enregistrés dans ladite Centrale.

En 2006, la nécessité de renflouer ce fonds a amené le législateur à imposer aux établissements de crédit de payer une cotisation complémentaire. Les pourcentages dus s'élevaient alors respectivement à 0,03 % et à 0,3 %.

Ainsi, en fonction de l'état du fonds de traitement du surendettement, l'Etat peut adapter la quote-part des établissements de crédit. Ceux-ci n'ont donc pas intérêt à ce que la situation globale des personnes surendettées se détériore, puisque dans ce cas ils seront amenés à payer des cotisations plus élevées pour assurer des revenus aux médiateurs de dettes.

(1) Cf. article sur le crédit social accompagné en pp. 12-13 de ce magazine.

(2) A. Defossez, A. van den Broeck, « Les ouvertures de crédit : constats et recommandations pour une meilleure protection des consommateurs », Plate-forme Journée sans crédit, novembre 2007 - <http://www.e-p.be>

(3) article 1675/19 du Code judiciaire

QUESTION
Où peut-on trouver un germoir à chapeaux ?
Réponse page 11

Irlande : focus sur les pratiques des prêteurs

Caroline Corr travaille dans une agence conseil du gouvernement irlandais pour la lutte contre la pauvreté⁽⁴⁾. Les témoins qu'elle réunit pour ses recherches échangent leurs expériences en matière de crédit : difficulté d'accès aux banques qui ne prêtent qu'aux riches, alternative des « credit unions »⁽⁵⁾, facilité apparente de recourir aux prêteurs à la petite semaine même si, en fin de compte, ça finit par coûter cher... Extraits d'interviews.

(4) www.combatpoverty.ie
(5) Institution financière coopérative appartenant à ses membres et exploitée en vue de la réalisation de leurs intérêts.



« Alors j'ai dit à mon mari : ça suffit. Il faut qu'on arrête. Je ne pouvais pas continuer comme ça. Donc je les ai payés. Ils avaient l'habitude de revenir demander « voulez-vous ceci ? », et j'ai répondu « Non, je me débarrasse de tout cela, je ne veux plus, je ne peux plus me le permettre, c'est fini ». J'ai été déposer mon argent dans un *credit union* et je suis repartie sur cette base là. »

« Moi j'ai fait appel aux prêteurs parce que les banques de mon pays m'ont contrainte à cette dépense, vous savez ? Si j'avais eu une quelconque assistance de leur part, je n'en serais pas arrivée là. C'est vrai que ce sont des requins. Mais comment faire autrement ? J'y étais acculée, alors pourquoi ne leur serais-je pas reconnaissante ? Je dis « merci Monsieur », c'est tout. »

« Ils frappent à chaque porte dans mon quartier. Ils proposent à tout le monde un bon, après il faut rembourser la somme et si vous voulez de l'argent, ils vous le prêtent. »

« Au départ, je trouvais ça super, jusqu'à ce que je l'inscrive noir sur blanc sur du papier, vous voyez ce que je veux dire ? Ils n'aiment pas dire ou vous faire remarquer ce qu'il faut rembourser. En gros, ils donnent l'argent et la semaine suivante ils reviennent ; et il faut commencer à rembourser, et ils ne disent rien à propos du reste. »

Ils n'aiment pas dire ou vous faire remarquer ce qu'il faut rembourser. En gros, ils donnent l'argent et la semaine suivante ils reviennent...

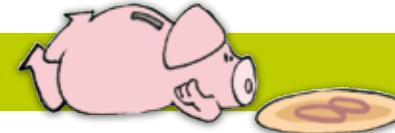
« 300€, tu peux commencer avec ça, et si tu le rembourses chaque semaine tu peux avoir 500€ et ainsi ça monte, mais évidemment, plus tu emprunes plus tu dois rembourser. »

LE COIN DES BONNES ADRESSES :

Crédal, crédit social accompagné
Tél. : 010 48 33 50
Place de l'Université, 16
1348 Louvain-la-Neuve
www.credal.be

Observatoire du crédit et de l'endettement:
Tél. : 071/33.12.59
Château de Cartier - Place Albert 1er, 38
6030 Marchienne-au-Pont
Liste des services de médiation de dettes en Belgique : www.observatoire-credit.be

Centre d'appui aux services de médiation de dettes de la Région de Bruxelles-Capitale, GREPA:
Tél. : 02 217 88 05
Boulevard du Jubilé, 153-155
1080 Bruxelles
www.grepa.be





L'inclusion financière: un objectif largement partagé

Pouvoirs publics, professionnels de la finance, services sociaux: tous ont intérêt à se coordonner au mieux pour permettre l'inclusion financière du plus grand nombre.

QUI EST EXCLU FINANCIÈREMENT?

Combattre efficacement l'exclusion financière en Europe, passe d'abord par le constat qu'elle touche certains groupes de personnes plus que d'autres: celles qui vivent avec de faibles revenus, ce qui est souvent le cas des personnes sans emploi, des chefs de familles monoparentales s'occupant à temps plein des enfants, et des personnes en incapacité de travail en raison d'une maladie ou d'un handicap. Les immigrés et les personnes surrendettées sont aussi plus susceptibles d'être touchés, de même que les habitants de régions défavorisées ou rurales.

Puisque le service bancaire de base doit être accessible à tous les citoyens, autant assurer sa viabilité en répartissant son coût entre tous les opérateurs concernés.

QUELLES CONSÉQUENCES?

L'exclusion financière peut avoir des conséquences financières par les difficultés de gestion qu'elle entraîne, mais aussi des conséquences sociales: en dressant des obstacles dans la consommation, l'activité économique, l'accès à la sécurité sociale, elle affecte la qualité de vie. Vu la façon dont se construisent l'estime de soi, les liens qui relient à la communauté ou le tissu relationnel, l'exclusion financière contribue à la dégradation du lien social.

CADEAU POUR LES ABONNÉS

On n'en fera pas l'économie: un film qui questionne l'économie sociale

Intéressé par le devenir de l'économie sociale? Alors, ne faites pas l'économie du film «On n'en fera pas l'économie», un documentaire de 39 minutes réalisé par Éric Smeesters qui réunit les témoignages d'une dizaine d'entrepreneurs en économie sociale. Le DVD est accompagné d'un livret qui propose des pistes de débats dans la foulée de la projection. Il sera donc particulièrement utile aux enseignants et aux acteurs de l'éducation permanente. Les dix premiers abonnés qui se manifestent par courriel à l'adresse suivante recevront le DVD à titre gracieux: jd.kestermans(a)rfa.be.



Il est passé par ici, il repassera par là... Combien n'ont pas encore de compte courant? Réponse page 10

Le fonds de compensation

Ce fonds prévu dans la loi sur le service bancaire de base n'a pas encore été mis en œuvre. Son objectif est de permettre une compensation financière entre les banques "bonnes élèves" qui fournissent des services bancaires de base, et les banques "potaches du fond de la classe" qui reculent à délivrer de tels services. Il n'y a pas de raison que les entreprises respectueuses de leur propre responsabilité sociale ou tout simplement des lois en vigueur, soient pénalisées par le fait que leurs concurrentes n'en fassent pas de même.

Les cotisations des banques pour financer ce fonds sont fixées selon un ratio calculé en fonction du nombre de services bancaires de base délivrés par ces banques d'une part, et de leur taille d'autre part.

Puisque le service bancaire de base doit être accessible à tous les citoyens, autant assurer sa viabilité en répartissant son coût entre tous les opérateurs concernés.

Dès lors, le fonds de compensation figure parmi les recommandations prioritaires de l'étude sur l'inclusion financière menée au niveau européen par le Réseau Financement Alternatif. Il s'agit d'évaluer l'attitude des banques en matière d'inclusion financière (donc y compris en matière de crédit) et de prévoir que celles qui sont actives dans ce domaine, bénéficient d'une compensation financière payée par celles qui le sont moins.

QUELLES CAUSES?

Dans plus de deux tiers des pays étudiés, le changement démographique génère de l'exclusion financière: la population âgée assime plus difficilement les nouvelles façons de gérer son argent (banques en ligne, guichets électroniques,...).

On trouve bien d'autres causes dans la manière dont les produits sont offerts par les banques ou les autres opérateurs: les méthodes d'analyse du risque financier sont de plus en plus standardisées sur base du profil du ménage à revenus moyens, les agences se raffinent dans les régions rurales ou défavorisées, les produits financiers deviennent complexes...

Quant aux consommateurs eux-mêmes, ils croient parfois que les services financiers ne sont pas destinés aux pauvres. Certains craignent de perdre le contrôle de leurs finances.

QUELLES SOLUTIONS?

Pour favoriser l'inclusion financière, des mesures peuvent être prises en collaboration avec tous les acteurs concernés: pouvoirs publics, fournisseurs de services financiers à caractère commercial ou non, organisations de protection des consommateurs et de lutte contre l'exclusion sociale:

- Mesurer l'exclusion financière partout en Europe avec des indicateurs standardisés et évaluer les politiques mises en places.
- Généraliser l'éducation, la formation, la littérature financière et le conseil.
- Améliorer la protection du consommateur et sa confiance dans le marché.

- Obliger les fournisseurs de services financiers à rendre des comptes et mettre en place un système de compensation économique entre opérateurs, qui favorise les bonnes pratiques en matière d'inclusion financière.

Lise Disneur

L'inclusion financière vous concerne?

Visitez le site www.fininc.eu
Vous y trouverez les rapports présentant la situation par pays et les conclusions détaillées de l'étude du Réseau Financement Alternatif sur l'inclusion financière au niveau européen.
Vous pouvez aussi vous abonner à la version française de la newsletter «Financial inclusion» sur www.fininc.eu

Elégance et Respect

Des simples étoffes aux tissus les plus soyeux, vêtements respectueux des personnes et de la nature.



L'économie sociale et le commerce équitable peuvent être d'étonnantes terrains d'innovation. Le réseau des Guilde regorge de richesses et d'innovation. Créateurs, stylistes ou simples marchands, la passion du vêtement peut aussi révéler la sensibilité au bien-être de chacun, dans le respect de l'environnement.

Dans son atelier wallon, Martine Ernoux crée des lignes de vêtements en coton bio pour dames et enfants. L'atelier de fabrication avec lequel elle travaille se situe en Inde. Depuis des années, elle s'inscrit dans un partenariat étroit avec cette PME du bout du monde. Ses affaires se développent: ses créations commencent à bien se vendre. Derrière ces beaux vêtements, il y a de belles réalités puisque l'atelier de confection indien travaille dans le respect des règles du commerce équitable.

www.style-saty.org

A Court-Saint-Etienne, la boutique de Serge Lenaerts et Nadia Ruchard est elle aussi centrée sur le commerce équitable. Outre une partie de la collection dessinée par Martine Ernoux, on y trouve de nombreuses marques équitables, fruit du travail de jeunes sociétés qui construisent au jour le jour des alternatives crédibles aux mécanismes et circuits de la production de masse.

Entrer dans une boutique de vêtements pour y fureter, c'est aussi goûter le plaisir de découvrir une atmosphère, une ambiance: on caresse les étoffes, on s'imprègne aussi de leur indescriptible odeur de matière neuve, mélange subtil de fraîcheur et de chaleur. «Ce qui est passionnant, c'est de proposer des

pièces originales faites de tissus de qualité les plus naturels possibles pour le plaisir de ceux qui les portent et aussi confectionnés dans des conditions respectueuses de ceux qui les fabriquent.» Ce discours est de celui de Michèle Olivier, gérante d'une sympathique petite boutique de Chimay.

A fleur de peau
(060 21 27 07)

«Nous essayons aussi de proposer un choix de qualité aux hommes sensibles au développement durable» affirme Véronique Demarne de la boutique *Natural Selection* à Bruxelles. Il n'y a en effet aucune raison pour que le plaisir de porter de vraies belles choses soit un privilège féminin.

www.natural-selection-clothing.be

la notion de circuit de production court. C'est le pari de *l'atelier du Germoir* qui confectionne des chapeaux créés par une jeune styliste bruxelloise.

www.germoir.be

On pourrait ainsi continuer à fureter en Wallonie et à Bruxelles. Il y a aujourd'hui un réel foisonnement de commerces et de créateurs qui démontrent que l'inondation de nos marchés par des produits chinois à bas prix et parfois même proches du «vêtement à usage unique» n'est pas une fatalité. Curieux et curieuses, à la fois amateurs de belles choses et sensibles aux réalités qui se cachent derrière nos achats, réjouissez-vous, les horizons s'élargissent...

Et puis, près de chez nous, il y a des ateliers qui relèvent aussi le défi en y ajoutant

Le petit futé de l'investissement solidaire

→ **Première piste:** vous pouvez investir dans des entreprises qui respectent des critères sociaux, environnementaux et éthiques. Astuce: vous trouverez sur le site www.ethibel.org une liste d'entreprises notées positivement par Ethibel sur l'ensemble de ces critères. Attention: si l'entreprise que vous recherchez ne figure pas dans la liste, c'est qu'elle n'a pas été retenue compte tenu de la faiblesse de son score général.

→ **Deuxième piste:** vous pouvez investir dans des fonds éthiques: c'est-à-dire composés d'entreprises «éthiques». Bien des banques proposent de tels fonds, mais leurs méthodes de sélection des entreprises diffèrent, et ne sont pas toujours très transparentes. Le plus sûr est de choisir un fonds labellisé Ethibel, garant de l'indépendance de la notation.

→ **Troisième piste:** Vous pouvez choisir un investissement solidaire:
- Soit en choisissant un produit éthique avec partage solidaire. La banque (et/ou vous) reverse(z) alors une partie de ses(vos) bénéfices à une organisation de votre choix. En général, cela ne vous coûte pas un cent de plus.

· Soit, encore mieux, en investissant directement dans le capital d'organismes à plus-value sociale, environnementale ou culturelle (coopératives, ONG, ASBL, fondations, ...). Cfr tableau en pages 14 et 15 de ce magazine.

POURQUOI INVESTIR SOLIDAIRE?

Avec ce type d'investissement, le rendement n'est pas uniquement économique, mais également social. De plus, en prenant une part de capital d'une association ou d'un projet précis, vous avez l'assurance que la totalité de votre argent sera affectée à ce projet - et non pas une partie seulement de votre argent - comme c'est le cas lorsque vous passez par la banque. Bref, vous pouvez pister votre argent avec plus de précision.

Pour mieux connaître le fonctionnement de la finance solidaire, les produits existant sur le marché belge, les projets que vous pouvez soutenir, visitez www.financite.be.



Des Solidarités Nouvelles sur la brèche

Solidarités Nouvelles Charleroi se bat aux côtés des plus démunis pour surmonter leurs difficultés de logement. L'aide individuelle s'accompagne du soutien aux solidarités actives, entre locataires de logements sociaux ou de logements privés, d'habitants des campings et parcs résidentiels, d'habitants de la rue...

Solidarités Nouvelles Charleroi
rue Léopold 36 A
6000 Charleroi
Tél: 071 30 36 77
071 30 65 94
Fax: 071 30 69 50
e-mail:
sn.secretariat@skynet.be

Permanence d'accueil:
le jeudi de 14h à 16h
Permanence téléphonique:
le mercredi de 10h à 12h
Groupe d'action droit au logement de Charleroi «Un toit des droits»:
071 30 36 77

Ces dernières années, en divers endroits de la ville de Charleroi, on a vu des tentes se dresser pour loger des sans abri. L'hiver 2007, celles-ci sont apparues le long des quais de la Sambre et faisaient écho aux actions menées par les sans abri en France. Durant l'été 2007, les tentes sont apparues sur le terril des Piges à Dampremy et y sont restées 4 mois. Ce campement géré par un animateur de rue comprenait une cuisine collective, une toilette sèche et même un lagunage. L'initiative qui ne pouvait évidemment se pérenniser, a suscité beaucoup de solidarité citoyenne. Elle a surtout permis à certaines personnes considérées par les services sociaux comme «intraitables» de reprendre pied. En cela, elle a prouvé qu'avec les personnes en marge, travailler en marge rend la réinsertion possible...

MAIS APRÈS ?

Est-ce à dire que le procédé doit être systématisé? Certainement pas. En avril 2008, la chaîne de tentes igloos réapparaît cette fois en ville, entre les deux palais de justice. Pourquoi? Le 31 mars, le dispositif hivernal prenait fin, et avec lui, l'accès à un asile de nuit supplémentaire créé en février 2007 à Châtelot, dans la foulée de l'action tentes. Or, sans cet asile, les places manquent pour les SDF qui sont nombreux, tous les soirs, à se retrouver à la rue.

Sur cette dernière implantation, face à l'abri de nuit, le dispositif mis en place par Solidarités Nouvelles début avril 2008 est le suivant: les personnes cherchant un lieu où dormir doivent d'abord s'adresser aux hébergements habituels: l'abri de nuit Ulysse, l'hôtel social du CPAS... Si ces démarches sont vaines, elles trouvent abri sous tente. Ainsi, en l'espace de trois semaines, 45 personnes différentes ont bénéficié de cet hébergement de fortune, soit une moyenne de 8 personnes par nuit, pour un total de 190 nuitées. Les SDF eux-mêmes ont l'entièr responsabilité de la gestion du camp.

Cette expérience montre que le manque de places pour héberger les sans abri est structurel à Charleroi. C'est la réponse à une objection des autorités communales qui craignent qu'en complétant l'infrastructure, l'on attire les sans abri d'autres régions. Or la plupart des personnes ayant dormi sous les tentes, sont originaires de l'entité de Charleroi ou y vivent de longue date.

MANQUE STRUCTUREL DE LOGEMENTS

Solidarités Nouvelles est aussi confronté aux expulsions sauvages qui sont le fait de propriétaires privés mettant leurs locataires à la porte sans passer par la justice. Les expulsés osent

rarement porter plainte, et quand ils le font, ils ne sont pas toujours bien conseillés à la police. Sans constat d'expulsion, ils ne disposent pas de preuve suffisante pour introduire une procédure. En 2007, sur 6 mois de temps, 50 cas de telles expulsions ont été recensés. Ceci sans compter les expulsions provoquées par la fermeture d'immeubles sur base d'un constat d'insalubrité. A Charleroi, entre 2006 et 2008, 408 logements ont ainsi été fermés. Que les autorités veuillent combattre l'insalubrité est louable en soi. Mais parfois, la fermeture est ordonnée faute de permis de location ou d'urbanisme, alors que l'immeuble concerné est parfaitement habitable, voire même fraîchement rénové. Le problème est surtout que de telles fermetures sont ordonnées sans aucun plan de relogement des habitants!

Solidarités Nouvelles dénonce ces faits en organisant des actions de sensibilisation, et participe au dialogue social via des débats où sont formulées des recommandations pour un meilleur accès au logement. Enfin, en étant les acteurs de leur propre intégration, les sans abri retrouvent la dignité et l'estime soi, indispensables pour toute réinsertion, même opérée en dehors des sentiers battus.

Antoinette Brouaux



En étant les acteurs de leur propre intégration, les sans abri retrouvent la dignité et l'estime soi, indispensables pour toute réinsertion, même opérée en dehors des sentiers battus.

«Ma voiture, c'est toute la différence!»

Véronique a quatre enfants et vit dans un petit patelin de Wallonie, où il ne passe que quatre bus par jour et dont la gare la plus proche se situe à 45 minutes à pied. Au chômage l'an dernier, il lui fallait une voiture pour espérer décrocher un emploi. Son crédit social accompagné en poche et le pied sur l'accélérateur, elle a été engagée comme aide-ménagère.

Crédal: Quelle était votre situation, l'an dernier?
Véronique L: «Je dois bien dire que c'était très dur. Depuis 2005, je suis séparée de mon mari. J'assume la garde de mes quatre enfants avec, pour seul moyen de subsistance, les allocations de chômage. J'ai suivi des formations au Forem et, en 2007, j'ai été mise en contact avec une société de titres-services qui recherchait des aides ménagères. Le seul hic, c'est qu'il me fallait une voiture pour me rendre au domicile d'un client à l'autre. Sans voi-

ture, pas de possibilité d'engagement. Je me suis tournée vers ma banque et bien d'autres, j'ai éprouvé les journaux toutes-boîtes et les annonces qui offrent des prêts même à des personnes surendettées. Mais le fait de dire que j'étais au chômage fermait de nombreuses portes et les autres exigeaient des garanties que je n'avais pas. J'étais vraiment dans l'impasse, avec une promesse de boulot, mais pas d'argent pour acheter cette voiture. Quand on est au chômage avec quatre enfants, on a besoin de toutes ses plumes pour voler tout le mois!»

Vous vous êtes disputé avec votre banquier?
Consultez la page 7

Comment les choses se sont-elles déroulées pour le prêt?

«J'ai eu un premier contact par téléphone, puis deux rendez-vous sur place. J'ai été questionnée de A à Z. J'ai expliqué ma situation, j'ai donné tous les renseignements sur mes revenus, mes charges, mon loyer... Je pense qu'à Crédal ils ont aussi senti qu'ils pouvaient me faire confiance.

D'après mon budget, on m'a accordé 4000€, à rembourser en 36 mois, à raison de 120€ par mois. L'idée, c'était de trouver une petite voiture pour 2500 ou 3000€ et de garder le reste pour payer la taxe et l'assurance. J'ai été engagée début janvier et, depuis lors, tout va bien!»

L'action d'Autre Terre sur le terrain

Autre Terre vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations défavorisées et à la promotion des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Dans les années 60, des bénévoles organisent dans la région liégeoise des «opérations Terre» (récupération et valorisation de matériaux) en faveur du «Tiers-Monde». Avec l'argent obtenu, ils lancent en plusieurs endroits du globe des projets de développement.

En 1980, à côté de la mise sur pied du Projet Wallonie⁽¹⁾, naît Terre Tiers-Monde et Information - TTMI. C'est en 2001 que l'ONG est définie comme celle du Groupe Terre⁽²⁾ et qu'elle est appelée Autre Terre.

Au Nord, l'ONG organise des animations d'éducation au développement et des événements pour générer les financements nécessaires à l'appui des projets.

Au Sud, Autre Terre accompagne des communautés paysannes et divers types d'associations locales au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal, au Pérou et plus ponctuellement au Brésil et aux Philippines.

Elle finance des programmes d'agroécologie - culture écologique et vente de produits locaux - et de gestion de l'environnement: assainissement, récupération et vente de déchets recyclables.

La volonté d'Autre Terre est de soutenir ses partenaires du Sud dans la réalisation d'activités économiques rentables qui vont leur permettre de générer leurs propres revenus.

Ce projet contribue aussi à l'émergence d'un nouveau type de citoyen, davantage responsabilisé au respect et à la protection de l'environnement.



UN PROJET ÉCOLOGIQUEMENT RENTABLE

Au Sénégal, l'ONG locale ASDES, active au sein des associations de jeunes à Kaolack depuis 15 ans, est soutenue par Autre Terre depuis.

Établie dans le quartier de Boustane, l'ASDES fait face à deux difficultés majeures de la région:

→ Majoritaires dans la population (58,5%), les jeunes sont les plus vulnérables du fait de leur situation précaire (taux brut de scolarisation assez bas, fort taux de chômage et manque d'infrastructures créatrices d'emplois).

→ Les infrastructures publiques sont insuffisantes ou inexistantes, faute de moyens de l'état et des municipalités: voirie, distribution d'eau potable, évacuation des eaux usées ou collecte des ordures ménagères, etc. De ce fait, Kaolack est une des villes les plus sales du pays et le taux de paludisme y est élevé.

Dans le quartier de Boustane, un système

Dans le quartier de Boustane, un système de collecte de déchets ménagers a été mis en place avec des ânes et des charrettes.



Autre Terre ASBL
Parc industriel des Hauts-Sarts - 4e Avenue, 45 - 4040 Herstal
Tél: 04/240.58.38
Fax: 04/240.58.42
info@autreterre.org
www.autreterre.org

de collecte de déchets ménagers a été mis en place avec des ânes et des charrettes. Cette action vient d'une part renforcer la réinsertion des jeunes dans des activités génératrices de revenus et d'autre part, elle améliore directement la qualité de leur environnement. Ce projet contribue aussi à l'émergence d'un nouveau type de citoyen, davantage responsabilisé au respect et à la protection de l'environnement. L'ASDES renforce ainsi la société civile organisée de Kaolack.

Pour faire émerger au sein des jeunes des quartiers une véritable conscience citoyenne, l'ASDES organise aussi des formations et des animations. Cela passe notamment par la création ou le renforcement d'espaces de dialogue avec les autorités locales pour permettre une participation active des jeunes dans la gestion de la Cité.

Maud Wattiez

(1) Activités menées en Belgique afin de procurer un emploi stable à des personnes peu ou pas qualifiées.

(2) Groupe d'économie sociale et solidaire connu notamment pour la récupération de vêtements et de papier/carton.



CREDAL
L'ARGENT SOLIDAIRE
010 48 33 50
Place de l'Université, 16
1348 Louvain-la-Neuve
www.credal.be

Un coup de pouce bienvenu

Créé par Crédal en 2003, le «crédit social accompagné» a pour objectif de proposer un crédit adapté aux personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique et qui ont, cependant, besoin d'un prêt, souvent modeste, soit pour assurer leur mobilité, comme c'est le cas ci-contre, soit pour améliorer leur bien-être quotidien: achat d'une machine à laver, financement du permis de conduire, etc.

Dès son lancement, le crédit social accompagné a remporté un large succès, ce qui prouve que ce coup de pouce répondait à un besoin réel. Au bout de trois années, il a prouvé toute sa pertinence en tant qu'outil de prévention contre le surendettement.

En effet, à chaque étape de la procédure, des conseils financiers sont prodigués afin que la personne maîtrise entièrement son budget, et une pédagogie du crédit est mise en avant afin de faire prendre conscience des pièges de certains prêts.

Le témoignage de Véronique L. montre également que le crédit social a vocation de permettre aux bénéficiaires de retrouver par la suite un accès au crédit bancaire classique. Le passage par Crédal devrait en principe leur permettre d'être plus vigilants par rapport aux offres de crédit qui leur sont proposées.



Choisissez le projet que vous voulez soutenir. Financéité

Financéité Financer une multinationale ou un projet social?



Les produits financiers solidaires existant

Investissement solidaire

NOM DU PRODUIT	PROMOTEUR	RISQUE (1) - INVESTISSEMENT MINIMUM - RENDEMENT	OÙ MON ARGENT EST-IL INVESTI?	MÉCANISME DE PARTAGE
INVESTISSEMENT COLLECTIF: La totalité du montant que vous placez sera investie, par le promoteur, dans des entreprises ou organisations non cotées en Bourse et appartenant au secteur de l'économie sociale et solidaire (voir détails dans le tableau).				
Epargne de proximité	L'AUBE, LA BOUÉE, LES ECUS BALADEURS, LA FOURMI SOLIDAIRE, LE PIVOT	RISQUE: 1 - INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: Pas de rémunération de l'épargne	Projets ou entreprises actives dans l'économie sociale, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la santé et la culture.	
Obligations	FONDS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DURABLE	RISQUE: 1 - INV.MIN.: Période de souscription écoulée - RENDEMENT: 3,125 % + réduction d'impôt égale à 5 % de l'investissement	Projets ou entreprises de l'économie sociale et durable en Belgique.	
Parts de coopérateur	ALTERFIN	RISQUE: 1 - INV.MIN.: 62,5 € - RENDEMENT: 1,75 % (en 2006)	Projets dans les pays en voie de développement, dans les relations Nord-Sud.	
Parts de coopérateur	CRÉDAL	RISQUE: 1 - INV.MIN.: 10,00 ou 500 € selon la formule - RENDEMENT: Pas de rémunération du capital ou couverture du taux d'inflation selon la formule	Projets ou entreprises d'économie sociale et actives dans la lutte contre l'exclusion.	
Parts de coopérateur	INCOFIN	RISQUE: 1 - INV.MIN.: 130,20 € - RENDEMENT: Actuellement, pas de rémunération du capital (dividende prévu sous peu)	Projets rentables et durables en Amérique latine via des institutions de microfinance.	
Parts de coopérateur	OIKOCREDIT-BE	RISQUE: 1 - INV.MIN.: 250 € - 2 % maximum	Projets dans les pays en voie de développement.	
COMPTE ÉPARGNE OU À TERME: La totalité de l'épargne collectée est investie par la banque dans des activités de l'économie sociale et solidaire (voir détails dans le tableau).				
Compte épargne	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 0 - INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: 1,75 % (taux de base)		
Compte épargne Plus	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 0 - INV.MIN.: 3 700 € - RENDEMENT: 1,75 % (taux de base + accroissement/fidélité)		
Compte de Participation Nord-Sud	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 0 - INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: 1,5 % (taux de base). Ce taux augmente si vous êtes actionnaire d'Alterfin (jusqu'à 2 % maximum).	38 % dans la nature et l'environnement, 16 % dans l'économie sociale, 42 % dans la culture et le non-marchand et 4 % dans les relations Nord-Sud.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix (et, uniquement pour le compte d'épargne junior, + 10 EUR à Plan Belgique asbl); Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association de votre choix: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la paix et les droits de l'homme, la formation, les relations Nord-Sud,...
Compte à terme	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 0 - INV.MIN.: 2 500 € - RENDEMENT: 1 an: 4,05 % / 2 à 5 ans: 4,10 %		
Compte épargne JUNIOR	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 0 - INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: 1,75 % (taux de base) + 2 % de prime d'accroissement		
INVESTISSEMENT DIRECT: La totalité du montant que vous placez est directement investie dans l'organisme que vous avez choisi (voir détails dans le tableau).				
Parts de coopérateur	LES TOURNIÈRES	INV.MIN.: 250 € - RENDEMENT: Pas de rémunération du capital	Dans la société coopérative « Les Tournières » qui réhabilite des bâtiments dans la région de Liège pour en faire des habitations sociales ou les louer à des associations.	
Actions	SOCIÉTÉ DES SPECTATEURS DU CINÉMA ARENBERG	INV.MIN.: 50 € - RENDEMENT: Pas de dividende (peut-être des places de cinéma)	Dans la Société des Spectateurs du Cinéma Arenberg pour permettre la sauvegarde et le développement du cinéma.	
Certificats d'action de la banque Triodos	BANQUE TRIODOS	INV.MIN.: Pas de montant minimum (Période de souscription écoulée) - RENDEMENT: A titre indicatif, dividende 2005: 1,50 € par certificat (fin 2005, valeur intrinsèque par certificat: 67 €)	Dans le capital de la banque Triodos.	
Parts de coopérateur	ESPACE KEGELJAN	INV.MIN.: 50 € - RENDEMENT: 2 %	Dans la société coopérative « Espace Kegeljan » qui s'occupe de l'éco- et la biorénovation d'un bâtiment à Namur destiné à héberger des associations.	
Obligations	OXFAM-SOLIDARITÉ	INV.MIN.: 500 € - RENDEMENT: 0 ou 3 %, selon la formule	Dans Oxfam-Solidarité pour la réduction de sa dette.	
Respect+	OXFAM-MAGASINS DU MONDE	INV.MIN.: 250 € - RENDEMENT: 0,3 ou 4 % selon la formule choisie	Dans Oxfam-Magasins du Monde pour le développement de ses activités.	
Emissions zéro	VENT D'HOUYET	INV.MIN.: 260 € - RENDEMENT: 3 % annuel + chèque électricité (bon à valoir auprès de votre fournisseur d'électricité verte)	Dans la société coopérative « Emissions zéro » pour la construction de deux parcs éoliens.	

Agir

POUR
LA FINANCE
SOLIDAIRE

DEVENEZ MEMBRE

du Réseau Financement Alternatif. Vous donnerez plus de poids à tous ceux qui soutiennent que la rentabilité de l'argent peut être non seulement économique, mais aussi sociale, environnementale et humaine. En devenant membre, → vous recevez le Guide des placements éthiques et solidaires en Belgique (vendu au prix de 9,5 €); → vous ferez entendre votre voix en participant aux assemblées générales du Réseau Financement Alternatif; → vous recevez un abonnement d'un an au FINANCité Magazine (valeur 10 €). Pour devenir membre, il suffit de verser 25 € sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif avec la mention « membre RFA ».

IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR VERSER DANS LA FINANCE ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE

Fête des mères, des pères, des grands-parents, fête des secrétaires ou anniversaire des petits-enfants... Autant d'occasions d'offrir un chèque-épargne FINANCité ! Il n'est jamais trop tard ou trop tôt pour initier votre entourage aux vertus de l'investissement solidaire. L'heureux bénéficiaire pourra placer la somme correspondante, soit sur un compte d'épargne Triodos, soit dans des parts de coopérateur chez Alterfin, Crédal, Incofin ou Oikocredit. Plus d'informations sur www.cheque-epargne.be ou par téléphone au 02/340 08 60.

FAITES D'UNE PIERRE, DEUX COUPS !

Grâce à votre statut de membre, bénéficiiez d'une réduction de 10 € sur l'abonnement au Cahier FINANCité (25 € au lieu de 35 €). Verssez 50 € sur le compte du Réseau avec la mention « membre RFA + abonnement Cahier ».

FAITES PASSER LE MESSAGE !

Vous aimerez diffuser FINANCité Magazine dans votre entourage ? Pour recevoir des exemplaires gratuits, contactez-nous au 02/340 08 60 ou via info@fba.be. N'hésitez pas à nous proposer d'autres façons de faire passer le message: organisation d'une conférence sur la finance éthique et solidaire dans votre commune, liens vers votre site Internet, etc.

COMMANDEZ EN LIGNE

Sur www.financite.be, visitez la rubrique « catalogue ».

Vous pourrez vous abonner au FINANCité Magazine, acheter un Cahier FINANCité, le Guide des placements éthiques et solidaires, les chèques-épargne FINANCité, ...

sur le marché belge francophone

Partage solidaire



NOM DU PRODUIT	PROMOTEUR	RISQUE (1) - INVESTISSEMENT MINIMUM - RENDEMENT	OÙ MON ARGENT EST-IL INVESTI?	MÉCANISME DE PARTAGE
COMPTE ÉPARGNE				
Epargne Cigale	FORTIS BANQUE	RISQUE: 0 - INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: 1,5% (taux de base)	25 % de l'épargne collectée sont investis par la banque dans des projets ou organisations non cotées en Bourse qui innoveront sur le plan social et/ou qui mènent une politique sociale positive et/ou qui présentent une offre de produits qui se distinguent sur le plan social ou écologique. Le reste est investi dans des entreprises respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du Réseau Financement Alternatif. Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à cette même association: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la paix et les droits de l'homme, les relations Nord-Sud,...
FONDS DE PLACEMENT				
AlterVision Balance Europe	FORTIS BANQUE	RISQUE: 2 (50 % actions - 50 % obligations) - INV.MIN.: +/- 330 € - RENDEMENT: de -8,47 à -8,81% selon le fonds (*)	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du Réseau Financement Alternatif. Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à cette même association: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la paix et les droits de l'homme, les relations Nord-Sud,...
AlterVision Croix-Rouge	FORTIS BANQUE	RISQUE: 1 (75 % obligations - 25 % actions) - INV.MIN.: +/- 1.430 € - RENDEMENT: -4,01% (*)	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à la Croix-Rouge; Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à la Croix-Rouge.
Evangelion	FORTIS BANQUE	RISQUE: 1 (20 % actions, 70 % obligations, 10 % instruments du marché monétaire libellé en €) - INV.MIN.: +/- 275 € - RENDEMENT: de -4,19% à -5,57% selon le fonds (*)	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à la Fondation Saint-Paul (formation à l'Évangile et soutien aux médias chrétiens); Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association, membre du Réseau Financement Alternatif: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la paix et les droits de l'homme, les relations Nord-Sud,...
HSBC Gif Sustainability Leaders	HSBC	RISQUE: élevé (100 % actions) - INV.MIN.: N.C. - RENDEMENT: de -22,84 à -23,11% selon le fonds (19/5/08)	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à LEAD (Leadership for Environment and Development).
Triodos Values Pioneer Fund	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 6 (100 % actions) - INV.MIN.: +/- 250 € - RENDEMENT: 0,54% (19/5/08)	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, les relations Nord-Sud,...
L SRI Panda	DELTA LLOYD BANK	RISQUE: 5 (100 % actions) - INV.MIN.: +/- 120 € - RENDEMENT: 24,68%	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices au World Wild Fund (WWF).
Clean Energy	VAN MOER SANTERRE	RISQUE: N.C. - INV.MIN.: 1000 € - RENDEMENT: de 8,20 à 9,30% selon le fonds (*)	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du Réseau Financement Alternatif: Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à cette même association: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la formation, les relations Nord-Sud,...
PRODUITS D'ASSURANCES				
Axa Life Ethical Equities Europe	AXA BELGIUM	INV.MIN.: N.C. - RENDEMENT: N.C.	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association parmi celles proposées par Axa: Aide Info Sida, la Croix-Rouge de Belgique, Child Focus, la Fédération Belge des Banques Alimentaires, la Fédération belge contre le cancer, la Fondation Père-Damien, Handicap International, Les îles de Paix, la Ligue nationale belge de la sclérose en plaques, Médecins sans frontières, Oxfam, Les Petits Riens, Special Olympics Belgium, Unicef.
Boost Ethico	ETHIAS ASSURANCES	INV.MIN.: +/- 120 € - RENDEMENT: -15,09%	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association, membre du Réseau Financement Alternatif: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la formation, les relations Nord-Sud,...
Global 21 Ethical Solidaire	ETHIAS ASSURANCE DE GROUPE	INV.MIN.: N.C. - RENDEMENT: capital garanti + 3,25% (*)	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux (label Ethibel Excellence)	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du Réseau Financement Alternatif. Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à cette même association: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la formation, les relations Nord-Sud,...

(*) Le risque se calcule sur une échelle de 0 à 6 (6 étant le risque le plus élevé). (*) Rendement sur un an à titre indicatif (16/05/2008) N.C. (Non Communiqué).

Pour développer ses activités, le Réseau Financement Alternatif a besoin de vous !

La qualité de son action vaut au Réseau Financement Alternatif d'être reconnue comme organisme d'éducation permanente par la Communauté française.

FAITES UN DON

Le Réseau Financement Alternatif mène et publie des recherches en matière de finance responsable et solidaire, mais, également, mène des campagnes d'interpellation des banques et des pouvoirs publics et de sensibilisation des citoyens. Toutes ces campagnes requièrent des moyens financiers importants.

Vous pouvez soutenir l'action du Réseau Financement Alternatif en faisant un don. Il suffit de verser le montant que vous désirez sur le compte du Réseau Financement Alternatif (523-0457820-55) avec la mention « don ». Tout don supérieur à 30 € (par année civile) est déductible fiscalement. Une attestation vous sera envoyée par courrier en début d'année.

Au fait, avez-vous songé à renouveler votre abonnement à ce magazine ?



Investisseur solidaire? Dites-le à vos amis ! Financité

Besoin de plus d'infos? Consultez www.financite.be



Le marché doit dire la vérité!

Lester R. Brown est président du Earth Policy Institute aux États-Unis. Depuis 45 ans, il mobilise sans relâche ses concitoyens pour la survie de l'humanité. Dans son dernier ouvrage, « Plan B 3.0 », il insiste sur l'importance d'une taxe carbone pour obliger le marché à intégrer les coûts énergétiques.

Lester Brown, pourquoi avez-vous intitulé votre livre « Plan B 3.0 » ?

Le plan B est le plan de l'espoir face au système économique actuel qui n'est plus viable. La première partie du livre est un constat sur la situation planétaire, où tout indique que notre civilisation est en crise. La sécurité énergétique et alimentaire est remise en cause, ce qui amène un changement de perspective radical. Désormais les voitures et les gens sont en compétition pour l'accès aux céréales ! Les écosystèmes sont surexploités, les glaces fondent, il y a de plus en plus d'États en déroute... Bref, la pression monte à tous les niveaux.

Dans ce contexte d'urgence, je propose un plan alternatif, visant à éradiquer la pauvreté et à stabiliser la population, tout en restaurant les écosystèmes. Cela implique de repenser les villes, où vivent la majorité des humains. Mais aussi, et surtout, d'atteindre l'efficience énergétique en convertissant massivement l'économie à l'usage des énergies renouvelables. Vaste programme ! D'où le sous-titre de mon ouvrage : « Mobilisons-nous pour sauver la civilisation ».

Que voulez-vous dire en parlant des états défaillants ?

Je me réfère à une méthode de la C.I.A., qui établit un classement annuel des États défaillants. Dans « plan B 3.0 », la situation de ces États – plusieurs pays d'Afrique notamment – constitue un indicateur d'une civilisation défaillante. Figurez-vous cela comme une planète se craquelant en divers endroits les plus sensibles, vous comprendrez mieux que l'ensemble est fragilisé car tout se tient.

Ces déroutes à l'échelle de nations entières sont elles-mêmes provoquées par une combinaison de facteurs : dégradation de l'environnement, pillage des ressources, démographie non maîtrisée, ... La pauvreté est souvent liée à une démographie galopante, dans des contextes où le développement n'a pas atteint le stade de la régulation des naissances. On en arrive à des situations dramatiques où la sécurité des personnes n'est plus assurée, comme, par exemple, dans l'est du Congo. Chaque pays, chaque région du monde doit évidemment tout mettre en œuvre pour éviter d'en arriver là. Mais, au-delà des mesures à prendre pour enrayer l'hémorragie, il faut agir de façon préventive, penser à long terme et donc tout faire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ceci afin de limiter autant que possible les changements climatiques et leurs impacts sur les populations les plus précaires du globe.

Selon vous, quelle mesure prioritaire les États doivent-ils prendre, en particulier les États-Unis ?

Il s'agit avant tout de réformer la fiscalité, de façon à ce que nous apprenions à nous passer du pétrole, qui vient à manquer et qui, en plus, provoque des émissions de CO₂. Pour le moment, l'économie fausse la donne, comme l'a montré Nicolas Stern dans son rapport sur l'économie

du changement climatique en octobre 2006. Et ce que nous ne payons pas aujourd'hui nous coûtera bien plus cher demain. Nous prenons tous des décisions, en tant que consommateurs, responsables politiques, managers ou investisseurs ; et ce, sur base des signes que nous envoie le marché. C'est pourquoi le marché doit dire la vérité, de sorte que nous prenions les bonnes décisions.

Il s'agit donc, comme ont déjà commencé à le faire certains États européens, comme la Suède ou l'Allemagne, de diminuer les taxes sur les revenus du travail, et d'augmenter celles qui sont prélevées sur tout ce qui provoque des émissions de CO₂. Je propose une taxe carbone dont l'introduction serait programmée sur 12 ans : à partir de 2008, chaque année la tonne de CO₂ serait taxée de 20\$ supplémentaires, ce qui aboutirait à une taxe de 240 \$ par tonne en 2020. Le but d'une telle mesure est de réorienter rapidement les investissements vers les énergies renouvelables, l'éolien en particulier.



Pourquoi l'éolien ?

Les potentialités de l'énergie éolienne sont énormes pour un investissement de départ limité. L'énergie solaire est aussi prometteuse (avec des différences d'un pays à l'autre selon l'ensoleillement), mais nécessite plus d'investissements.

Comment faites-vous passer ce message dans le monde de la finance ?

Je leur dis que le marché, actuellement, leur donne de mauvaises informations sur les coûts réels du fonctionnement de l'économie. Aujourd'hui, un financier qui prendrait des décisions tenant compte du coût réel de la pollution ferait rapidement faillite. Il est contraint par le marché de fonctionner à court terme.

Une taxe carbone permettrait d'incorporer le futur dans le système actuel. Elle doit être modulée en fonction de la caractéristique de chaque combustible : être par exemple plus élevée pour le charbon que pour le gaz dont la teneur en carbone est moindre. Dans la logique du « prix-vérité », la taxation du charbon devrait aussi intégrer, outre le coût des émissions de CO₂, celui du traitement des maladies des mineurs, de l'épuration de l'air pollué et de la réparation des dommages cau-

C'est justement parce que la situation est grave que nous ne pouvons pas nous permettre d'être pessimistes !

sés par les pluies acides. Du reste, il y a déjà une large mobilisation contre ce combustible aux États-Unis. Depuis juillet 2007, plusieurs grandes banques orientent désormais leurs investisseurs vers d'autres activités : City Group, Merrill Lynch, Morgan Stanley, City, J.P. Morgan Chase, et, enfin, la Bank of America.

Quant à la taxation du pétrole, il suffit pour les Américains de se pencher sur l'expérience européenne pour voir l'effet favorable des taxes actuelles sur le développement des transports publics. En Allemagne, entre 1999 et 2003 un transfert massif des taxes du travail vers l'énergie a permis de réduire les émissions de CO₂ et de créer 250 000 emplois supplémentaires. C'est donc possible !

Votre message est-il bien reçu aux États-Unis ?

Oui, à condition de parler de réforme fiscale – le glissement de la taxation du travail vers la taxation des émissions de CO₂ – et non de taxes supplémentaires ! L'opinion publique est très sensible sur ce point. Certains craignent que le retour des démocrates au pouvoir entraîne une augmentation des taxes. Or, à présent, même la Maison Blanche adopte mon approche. Vous voyez, même avec les républicains, il ne faut pas désespérer ! C'est d'ailleurs dans trois États gouvernés par des républicains qu'ont été prises les dispositions les plus ambitieuses en matière d'énergie : la Californie, le Texas et la Floride. On y construit notamment les plus grandes centrales électriques solaires.

Votre « Plan B 3.0 ? » a donc reçu un bon accueil ?

Oui ! C'est incroyable l'engouement qu'il suscite depuis sa publication en janvier 2008 : des centaines de gens sont déjà venus jusqu'à notre bureau – qui n'est pourtant pas une librairie – pour en acheter et reviennent en chercher 5, 10, 20, parfois même 50 exemplaires afin de faire lire l'ouvrage par leur entourage. C'est clair, il y a plus de mobilisation pour ce thème à présent, qu'il y a quelques années.

C'est vrai que vous menez un combat de longue haleine. Vous n'êtes jamais découragé ?

Moins que jamais, puisque maintenant les gens se bougent. Il y a quelques semaines, lors d'un débat en Californie, quelqu'un a dit : « C'est justement parce que la situation est grave que nous ne pouvons pas nous permettre d'être pessimistes ! » Cela résume bien mon état d'esprit.

L'histoire nous apprend que de grands changements, longtemps considérés comme impossibles, se sont produits à un moment donné de façon étonnamment rapide. Ce sont des messages d'espérance. Dans mon appel à la mobilisation, je fais référence à celle des citoyens américains durant la Deuxième Guerre mondiale. La situation d'urgence, mais aussi la personnalité de Roosevelt qui avait beaucoup de charisme, ont entraîné une restructuration complète de l'économie industrielle, difficile à imaginer aujourd'hui. Ce qui s'est passé alors aux États-Unis devrait se passer maintenant au niveau mondial. C'est le choix qui revient à notre génération, mais qui conditionnera la vie sur terre pour toutes les générations à venir.

Propos recueillis par Antoinette Brouyaux



Souscrivez des produits solidaires via www.financite.be

Financité
magazine